



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 21 mai 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de **M. Samuel DE VARGAS** : «**Coupes de bois le long de la Vuachère, quelles raisons et quelle communication ?**» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

«Le Conseil communal invite la Municipalité à proposer aux propriétaires de parcelle(s) située(s) en zone forestière à les vendre à la Ville de Lausanne.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :